

SAP 62 2017.RRGR.90

Déclarations de planification

Version 6

Le 28.03.2017 / bj, fgo

Planification des soins 2016 selon la loi sur les soins hospitaliers

Auteur-e-s	Proposition		+	-
			++	--
CSoc (Brand)	1.	Dans la prochaine planification des soins, on représentera de manière appropriée et intégrera dans la planification les structures de prise en charge ambulatoire, comme par exemple les soins de base par un médecin généraliste ou les centres médicaux.	+	
CSoc (Brand)	2.	Les champs d'action mis en évidence dans les rapports sur les soins périnataux gérés par les sages-femmes seront repris afin de promouvoir ce type de soins.	+	
CSoc (Brand)	3.	On étudiera, par exemple lors de la révision des exigences de la liste des hôpitaux, de nouveaux modèles de collaboration entre les sages-femmes et les obstétriciens, permettant un suivi médical à proximité du domicile pendant la grossesse, à la naissance et pendant la période du post-partum et permettant de combler les lacunes en matière de prise en charge.	+	

Députation (Gasser)	4.	« La garantie du traitement en français fait partie des critères d'octroi des mandats de prestations sur la liste des hôpitaux » <u>(p. 23 du rapport)</u> . Le conseil-exécutif veille à ce que cette garantie se vérifie dans la pratique. <u>En clair, un patient qui ne peut être soigné dans le Jura bernois ou Bienne doit pouvoir poursuivre son traitement en français. Si nécessaire, le Conseil-exécutif alloue des ressources pour atteindre cet objectif dans le cadre de la loi sur le statut particulier (statu quo+).</u>		-
Speiser (UDC) Knutti (UDC) Von Känel (UDC) Pfister (PLR)	5.	Les prestations <u>des régions du Frutigland et de Simmental/Saanenland</u> doivent être garanties dans les deux régions.		--
Speiser (UDC) Knutti (UDC) Von Känel (UDC) Pfister (PLR)	6.	Les prescriptions générales pour les sites hospitaliers de Frutigen et de Zweisimmen doivent tenir compte des besoins en matière de soins de base régionaux dans les mandats de prestations.		--
Speiser (UDC) Knutti (UDC) Von Känel (UDC) Pfister (PLR)	7.	L'échelon régional pour les soins somatiques à Frutigen et à Zweisimmen doit être pris en compte en raison de la longue distance avec l'hôpital le plus proche (plus de 50 km).		--
PEV (Beutler-Hohenberger) PS-JS-PSA Les Verts	8	Les équipes mobiles en soins palliatifs seront encouragées dans l'esprit de la planification des soins, qui prévoit que « les soins palliatifs [...] sont prodigués dans la mesure du possible dans le lieu souhaité par la personne malade ou en fin de vie. Pour atteindre cet objectif, les soins hospitaliers, ambulatoires et mobiles doivent se compléter. » (p. 33-34.)	+	